

Communication de la Maire pour le Compte Administratif 2016 et le Budget Supplémentaire 2017

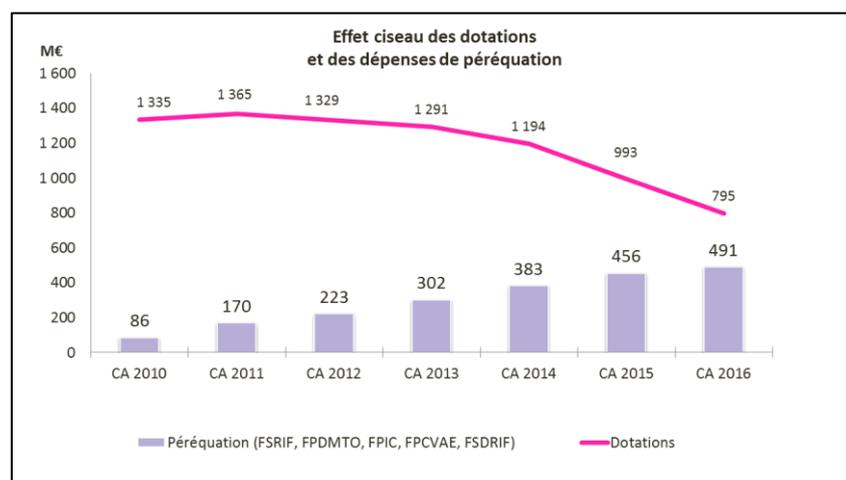
Malgré un contexte de contrainte financière d'une ampleur exceptionnelle, les premiers exercices de cette mandature nous ont permis de confirmer notre stratégie budgétaire constante. Cette stratégie repose sur trois fondamentaux : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux des impôts locaux directs et maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local.

Le compte administratif 2016 confirme cette stratégie qui préside à la construction de nos budgets et se concrétise en exécution. Nous traduisons ainsi nos engagements en actes comme le prouve la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement (0,4%, soit -0,1 % hors péréquation) et l'excellente tenue de nos recettes, qui nous permet de financer nos ambitions pour le développement de notre ville, dans un contexte pourtant inédit de contrainte financière. De 2010 à 2017, notre collectivité a ainsi perdu plus d'1,1 milliards d'euros de ressources (équivalent à 12% de nos recettes de fonctionnement) du fait de la baisse des dotations de l'État et de la hausse de notre contribution à la péréquation nationale et francilienne. La situation de Paris est à ce titre singulière par rapport aux autres collectivités. Sur les trois dernières années, nos marges de manœuvre ont ainsi été réduites de près de 250 millions d'euros par an.

Le budget supplémentaire 2017 s'inscrit pleinement dans la trajectoire que nous nous sommes fixés, dans un contexte de très fortes incertitudes sur le niveau et les modalités de poursuite des efforts demandés par l'État aux collectivités locales. Les dépenses de fonctionnement ne sont ajustées qu'à la marge, pour financer des mesures incontournables, s'inscrivant dans la sobriété affichée au moment du budget primitif. En investissement, les ajustements visent à prendre en compte le rythme de mise en œuvre des projets du Programme d'Investissement de la Mandature à autorisation d'emprunt constante.

1. Le compte administratif 2016 confirme la soutenabilité de notre stratégie financière dans un contexte de choc budgétaire externe inédit

En 2016, la contrainte imposée par l'État sur nos ressources en fonctionnement s'est accrue de 230 M€, sous l'effet de la poursuite de la baisse des dotations d'État de 197 M€ et de la progression de 33 M€ des dépenses de péréquation par rapport au CA 2015. Depuis 2010, la perte de ressources de l'État cumulée est de près d' 1 Md€ (1,1Md€ en incluant 2017).



La collectivité parisienne a d'abord répondu à cette contrainte par **une exceptionnelle maîtrise des dépenses de fonctionnement** qui, évoluent de 0,4% (-0,1% hors péréquation), alors même que l'évolution au plan national a été de 0,8% pour le bloc communal et 2,2% pour les départements. Ces résultats confirment **le sérieux budgétaire de notre gestion**, puisque déjà en 2015 les dépenses n'ont progressé que de 0,8% hors péréquation (soit 1,7% au total). Ces efforts reposent sur une recherche systématique des **solutions les plus sobres en fonctionnement** et ont notamment permis de confirmer en 2016 **l'excellente maîtrise des charges à caractère général** (le fameux « train de vie » de l'administration), qui reculent de 0,9%, soit une **baisse de 9% depuis 2011**. C'est un effort significatif, alors même que nous avons développé en parallèle des services publics pour les Parisiennes et les Parisiens. Ces efforts reposent aussi sur des réformes organisationnelles (par exemple avec la réorganisation de l'action sociale à Paris à travers la réforme du Nouveau Paris solidaire), sur la rationalisation de nos implantations immobilières, sur des évolutions de mode de gestion ou encore sur la rationalisation de nos opérateurs (par exemple la fusion Elogie Siemp au 1^{er} janvier 2017 ou le rapprochement en cours de PBA et SEMAVIP).

La progression de la masse salariale témoigne également de cette maîtrise, avec + 1,1 % entre 2015 et 2016, tout en permettant l'ouverture de nouveaux équipements (notamment l'ouverture de 629 nouvelles places en crèche et l'ouverture des quatre équipements culturels de la Canopée des Halles) et la mise en place des moyens humains nécessaires à leur fonctionnement. Cette hausse modérée est particulièrement remarquable car celle-ci intègre les effets exogènes nationaux, notamment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % au 1^{er} juillet 2016) et les premières étapes de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), ainsi que l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité.

Conformément à notre engagement, les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2016 alors qu'ils ont progressé de 1% au plan national (après une hausse moyenne 1,8% en 2015 dans les grandes villes et leurs groupements). Avec un taux de taxe d'habitation de 13,38%, Paris se place plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (25,47% en 2016). En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le taux cumulé (ville et département) est de 13,50% à Paris, contre en moyenne 30,39 % sur l'ensemble des villes en 2016, soit une différence de presque 17 points. A titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paie 481 € de taxe d'habitation et 648 € de taxe foncière, soit nettement moins qu'à Marseille (1.395 € pour la taxe d'habitation et 996 € pour la taxe foncière en 2016) ou qu'à Bordeaux (1.242€ et 1.317€ en 2016).

Dans le respect de cet engagement, **l'évolution dynamique des recettes de fonctionnement en 2016** (+4,4%) résulte de la mobilisation d'autres leviers n'impactant pas directement les contribuables parisiens et de notre engagement en matière de politique du logement. La décision de dé plafonner les droits de mutations (relèvement du plafond à 4,5% comme la quasi-totalité des départements) a ainsi permis d'accroître les recettes de fiscalité immobilière dans un contexte de marché de l'immobilier dynamique. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique volontariste de conventionnement visant à ancrer durablement les logements du parc privé des bailleurs sociaux dans le parc social, a conduit à l'inscription de recettes nouvelles de loyers capitalisés. En matière tarifaire, la recherche d'une contribution plus juste de chacun en fonction de ses capacités financières nous a guidé la poursuite de la refonte des grilles tarifaires (centres d'animation et conservatoires). La recherche de cofinancements au niveau national ou européen ainsi que la renégociation systématique des contrats de concessions ont également participé de cette dynamique.

Deuxième année de réalisation du Programme d'investissement de la mandature adopté en décembre 2014, **l'année 2016 a vu les dépenses d'investissement s'établir à plus de 1,63 Md€,** en cohérence avec le cycle d'investissement.

Ainsi, au total, 421 M€ ont été investis pour le logement social, dont 241,5 M€ de subvention permettant le financement de 7 502 logements supplémentaires et 179,9 M€ pour les acquisitions foncières.

Les opérations d'aménagement et les acquisitions foncières représentent 424M€, dont 242 M€ pour les opérations d'urbanisme des Halles, de Clichy-Batignolles, Beaujon, Eole Evangile et Porte Pouchet, et 168 M€ pour les acquisitions foncières pour les nouveaux équipements.

168 M€ ont été consacrés aux opérations de transport et de voirie, dont 50 M€ pour la ligne 14 du métro (prolongation et adaptation des stations), 33 M€ pour l'extension du T3, 22 M€ aux opérations d'aménagement, 15M€ pour l'éclairage (dans le cadre notamment du marché de performance énergétique) et 7 M€ ont financé les circulations douces et enfin 7M€ pour l'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique.

Plus de 50 M€ ont été investis pour l'entretien et la création de nouvelles places dans les équipements de petite enfance, permettant la livraison de 629 nouvelles places.

130 M€ ont été consacrés à l'enseignement, dont 96 M€ pour l'enseignement primaire et secondaire.

La collectivité a investi 44 M€ pour ses espaces verts, l'environnement et l'entretien des canaux, dont 10M€ pour les canaux en cette année de chômage et réfection du Canal St Martin (7M€), 3,6 M€ pour l'objectif de 20 000 arbres supplémentaires et les arbres d'alignement et 4 M€ pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le Bois de Vincennes.

Enfin, 23 M€ ont été mobilisés en faveur de la propreté urbaine, dont 10 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoyage.

L'excellent niveau d'autofinancement (épargne brute de 581M€) associé aux recettes d'investissement (538 M€) **a permis de financer 69 % des dépenses d'investissement par des ressources propres.** A cet égard, le développement des cessions foncières et immobilières est un élément important de la soutenabilité de notre programme d'investissement. Paris détenant le deuxième patrimoine public en France après celui de l'État, avec un patrimoine évalué à 26,9 Mds€ fin 2016, soit deux à quatre fois plus que celui des métropoles de Lyon, Marseille, Lille et Bordeaux. Cette ambition s'est traduite par **173 M€ de recettes foncières en 2016**, en hausse de 17 M€ par rapport à 2015, avec par exemple, la cession d'un ensemble immobilier au 16 avenue d'Eylau pour 40 M€.

L'ensemble de ces mesures a permis de limiter les nouveaux emprunts à un montant de 681 M€ en 2016, portant l'encours de dette à 5 159 M€ au 31 décembre 2016. **Avec 62 % d'encours de dette sur une année de recettes de fonctionnement et 2288 € de dette / habitant, Paris demeure une des collectivités les moins endettées de France.**

2. Un budget supplémentaire 2017 combinant sobriété en fonctionnement et ajustement au rythme des opérations d'investissement

Ce budget supplémentaire témoigne une nouvelle fois du sérieux de notre gestion financière puisqu'il est avant tout un budget d'ajustement. Cette gestion sérieuse est plus que jamais de mise dans la perspective, comme nous nous y préparons pour 2018, de diminution de certaines de nos recettes et de très forte incertitude sur les efforts supplémentaires demandés par l'État aux collectivités locales, qui pourraient se traduire par une accentuation de nos contraintes financières.

Les ajustements sont par conséquent limités aux besoins nouveaux et incontournables en fonctionnement et visent en investissement à tenir compte du rythme d'exécution réelle des opérations prévues dans le Programme d'investissement de mandature.

Des ajustements en fonctionnement limités aux dépenses nouvelles incontournables

Les dépenses de fonctionnement progressent ainsi de 16,27 M€ (hors mouvements comptables et restes à réaliser), soit une évolution de 0,2% par rapport au budget primitif.

Les besoins nouveaux (25,36 M€) portent d'abord sur la sécurité, suite au renforcement des obligations de protection des personnes dans le contexte d'une menace terroriste élevée et persistante. 3,15 M€ sont ainsi prévus notamment pour des dépenses de gardiennage, dont 1 M € pour la sécurisation des opérations électorales dans les mairies d'arrondissement pour les élections présidentielles et législatives. Annoncé en Conseil de Paris de mars dans le cadre de la Communication « Paris propre », le plan de mobilisation contre les rats nous conduit par ailleurs à prévoir 0,5M€ de crédits supplémentaires.

Les autres besoins correspondent pour l'essentiel à des ajustements d'inscriptions pour lesquelles nous ne disposons pas du montant exact au moment du budget primitif.

Les dépenses de péréquation sont ainsi ajustées à la baisse (-27 M€ sur le FPIC) par rapport au budget primitif pour atteindre 520 M€, mais progressent de 28 M€ par rapport à 2016.

Il s'agit aussi de financer le coût transitoire de 4,65 M€ lié au transfert conventionnel de la gestion des indemnités chômage des personnels contractuels de la Ville vers Pôle Emploi au 1^{er} novembre 2017 suite à négociation avec cet opérateur de la convention de gestion, impliquant une avance de trésorerie. Notre contribution au STIF est par ailleurs majorée de 3,15 M€ conformément au budget 2017 adopté par le STIF en mars. Enfin 2,31 M€ sont prévus pour le financement la compétence nouvelle de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) assurée par Eau de Paris mais qui est désormais une compétence de la Ville.

Dans le cadre du début de mise en œuvre de la loi statut pour Paris, la contribution de la Ville au budget de la préfecture de Police est minorée 1,18 M€ prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

Par ailleurs, conformément à notre volonté de développer les cofinancements, un certain nombre d'inscriptions en dépenses font également l'objet à la fois d'inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris de mars. Celui-ci entraîne la perception d'une indemnité de 10M€ « à titre global, forfaitaire et définitif » que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire. Par ailleurs, 1,93 M€ en dépenses et de 2,18 M€ de cofinancements versés par le FEDER sont prévus en recettes pour la constitution du premier *smart grid* (réseau intelligent énergétique) parisien dans le quartier Clichy-Batignolles et de 1,5 M€ en dépenses et en recettes pour l'organisation à l'initiative de la Ville de Paris. Enfin la célébration du sport et de l'olympisme les 23 et 24 juin prochains avec le Comité national olympique sportif français (CNOSF) et Paris 2024, étant cofinancée par les autres partenaires

du projet olympique (300 K€ du CNOSF, 300K€ de l'État via le CNDS et 900 K€ du GIP Paris 2024), elle donne lieu à une inscription équilibrée complétant les crédits inscrits au budget primitif.

Parallèlement, les autres recettes hors mouvements comptables sont en baisse de 14,33 M€. Il s'agit principalement d'ajustements sur la DGF (-5,29 M€) et sur les autres compensations (-5,82 M€) sur la base des notifications définitives, ainsi que du remboursement des fluides des états-spéciaux d'arrondissement (-3,22 M€). Par ailleurs, en cohérence avec les demandes de régularisation de la DRFIP, 17,1 M€ sont inscrits en restitution de taxes (DMTO, TSCA, TASCOT, etc.) à la suite de la constatation de trop-versés.

Compte tenu du résultat de fonctionnement affecté (168M€) et de la sobriété des ajustements effectués sur la section de fonctionnement, 82M€ seront affectés au financement des investissements.

Cet autofinancement supplémentaire et l'excédent de fonctionnement affecté et reporté à la section d'investissement (205 M€), permettent de financer les nouvelles dépenses d'investissement à autorisation d'emprunt inchangée (793 M€). Par prudence, les recettes de cessions immobilières ont été ajustées à la baisse de près de 110 M€ compte tenu de l'incertitude pesant sur le calendrier de paiement effectif de la cession de l'immeuble Morland prévue toute fin 2017.

Un budget supplémentaire qui poursuit la mise en œuvre du Programme d'investissement de la mandature

Ce budget supplémentaire confirme la mise en œuvre du PIM avec l'ouverture de 75 M€ de nouvelles autorisation de programme et de 48 M€ de crédits de paiement (dont 34 M€ de restes à réaliser) pour tenir compte de l'avancement des projets.

13,7 M€ d'autorisations de programme sont prévues pour le compte foncier équipement pour permettre l'installation de nos nouveaux équipements publics.

12,3 M€ de nouvelles autorisations de programme et 7 M€ de crédits de paiement seront inscrits pour l'accélération du plan de renouvellement des chaudières conformément à notre politique en faveur de la lutte contre le changement climatique.

6,8 M€ d'autorisations de programme nouvelles ainsi que 6 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la mise en place de systèmes d'information liés à la réforme du Statut de Paris, aux transferts de compétence de la Préfecture de Police et à la réforme du stationnement.

Le lancement de sept nouveaux équipements d'accueil de la petite enfance nécessite l'inscription de près de 5 M€ de nouvelles autorisations de programme. Par ailleurs, 1 M€ d'autorisations de programme nouvelles sont inscrites pour mettre le début de mise en œuvre du schéma gérontologique et pour les travaux de l'espace d'insertion parisien des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

2 M€ de nouvelles autorisations de programme et 2 M€ de crédits de paiement sont inscrits, en complément des abondements effectués sur la section de fonctionnement, pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI) assurée par Eau de Paris mais qui est désormais une compétence du budget général.

3,2 M€ d'autorisations de programme sont prévus pour les espaces verts, dont 1,2 M€ au titre de la lutte contre les rats et 1,7 M€ pour la création et l'amélioration de jardins publics.

1,6 M€ d'autorisations de programme et 2 M€ de crédits de paiement sont prévus au titre de la mise en place de la brigade de la lutte contre les incivilités.

Comme pour 2015, nous démontrons avec ce compte administratif 2016 notre capacité à transformer notre discours en actes. Nous ne dévions pas de notre trajectoire et de nos engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité parisienne. Par sa modération, le budget supplémentaire traduit cette constance. Au vu des fortes incertitudes sur nos ressources en 2018 et au-delà, nous poursuivrons sur cette route et nos efforts seront maintenus pour rendre toujours plus performante la gestion de notre collectivité, dégager des marges en fonctionnement et optimiser les recettes afin de mettre en œuvre notre programme d'investissement volontariste.